[illegible] 55 minutes, l'agonie du malheureux.

Bouche s'agenouille sur une chaise, pendant que l'abbé Dubrou commence la messe, puis l'abbé Hames s'isole à gauche et prend ses livres pour l'office de la consolation. Le condamné fait ensuite preuve d'une interminable cérémonie, d'un courage vraiment surhumain.

Quand la messe est terminée, que le prêtre lui a donné la bénédiction, Bouche se retourne. Apercevant M. Dubrou, il le remercie encore.

— Bouche, dit l'aveugle, vous avez eu jusqu'à présent une attitude pressé, une presse très sévère pour vous. Il ne tient qu'à vous que cette même presse apprenne désormais demain à tous ceux à qui elle a appris votre faute que vous êtes mort avec courage et que vous aimiez faiblir vous avez payé votre dette à la société.

Encore une fois, Bouche, obéissez !

— Soyez sans crainte, je ne faiblirai pas, surtout si ma famille me pardonne.

— Je vous apporte ce pardon, répond l'aumônier.

Un gardien offre une cigarette allumée à Bouche qui l'accepte ; M. Hames lui fait boire une gorgée de cognac dans un verre — détail curieux — que lui donne, ce jour, en cadeau Mlle Henry, la victime, alors qu'il était vicaire à Saint-Pierre-Saint-Paul.

Tendant ses mains enchaînées, le jeune assassin dit : « Voyez si je tremble. » Puis sur un ton presque badin, il s'adresse à l'un des ses gardiens : « Vous disiez que le bruit qui m'avait réveillé prévenait des visiteurs, je ne sais bien que non. Le petit chien de la prison est venu cette nuit me lécher les doigts. J'ai pris ça comme un avertissement. Cinq minutes après, tout le monde arrivait.

Il se prouve là une attente inexplicable qu'on ne saurait trop blâmer, tant elle est cruelle pour le supplicié et aussi pour ceux qui l'entourent.

— Eh bien! qu'est-ce qu'on attend, dit Bouche On ne s'en va pas?

E. Bin, M. Dobler et ses aides se décident à arriver.

La toilette

La sinistre toilette commence. Un seul coup de ciseaux fait à la chemise une large échancrure.

Les aides remplacent les fers des pieds par de solides cordes et attachent les mains derrière le dos.

— Oh! ce n'est rien la peine de serrer si fort, dit Bouche, en souriant. Je suis bien resolu. Bien entendu on aime mieux vivre que mourir mais puisque ça y est !

De nouveau les gardiens lui offrent une cigarette et du cognac.

— « Ceci pour faire plaisir à l'aumônier que j'accepte, répond-il, parce que je n'y tiens pas.

La toilette qui a duré cinq minutes est terminée.

— On remettra mes effets à ma mère, demande Bouche, en sortant de la petite salle.

L'air vif du couloir le saisit et il s'incroyable sang-froid de prononcer ces mots :

— « Il ne fait pas chaud ici. Il ne faudrait pas rester une demi-heure comme ça ».

L'EXÉCUTION

A sept heures, les gendarmes viennent encadrer le guillotine. Vingt minutes plus tard, ils tirent le sabre de l'exécuteur et, suivant l'usage, pour ne point, dit-on, avoir l'air de rendre des honneurs au condamné, font faire demi-tour à leur monture.

C'est l'instant solennel.

Il est exactement 7 heures 25 quand Bouche apparaît à la porte soutenu par les aides. On lui a jeté un paletot marron sur les épaules. Le visage est livide, mais l'attitude est ferme.

Le figure tournée vers l'intérieur de la prison, il fait ses adieux aux gardiens.

Sur la première marche de l'escalier, après avoir embrassé le prêtre il dit aux aides d'une voix haute :

Et-ce que je puis prononcer quelques paroles ?

E, presque aussitôt : « Je n'aurais pas fait si j'avais suivi les enseignements de ma jeunesse. »

Courageusement, on le dirige vers l'échafaud. Les aides le couchent sur la plate forme.

Le couteau tombe, l'opération est faite.

A ce moment, un cri perçant retentit hors d'une des fenêtres proches du Palais de Justice.

Après l'exécution

Une clameur confuse parte de la foule qui le bruit autour de la chute du couperet. En un instant, le panier avec le corps, est mis dans le fourgon.

MM. les docteurs Debierre et Gérard, récemment le corps pour l'autopsie, mais devant le désir exprimé par la famille, ils l'insistent pas.

La voiture escortée par huit gendarmes sortait trop vers le cimetière de l'Est. Là, dans l'allée 23, le cercueil est mis en attente pour être placé dans une bière en bois blanc. M. Debierre professeur d'anatomie et M. le commissaire Fouqart assistent à cette horrible transvasion, puis le cercueil est descendu dans la fosse commune aussi ôt comblée.

Les poésies de Bouche

Nous avons dit plus haut que Bouche avait offert à M. Dubrou un recueil de poésies écrites par lui dans sa prison.

En voici deux spécimens qui dénotent évidemment chez l'assassin une intelligence non vulgaire :

PLAINTES

Pour moi tout est obscur ! A mon regard voilé
L'espoir semble s'enfuir. La nuit m'est entrevue
Comme remède extrême à mon obscure vie
Ne pourrait me servir. A quoi aide le spoule ?
La nuit, ou l'oubli, ne m'offrent rien d'inconnu
A moi dans mes mêmes mornes les gemonies.
Et quand, de temps à autre, m'apparaît quelque,
Semblant vouloir m'offrir quelque mensonge,
Chasse l'idée de mort : l'ombre succède à l'ombre,
Car pour toujours alors me retranchant un nombre
De cette société j'obtiens le repos.
On me dapotera, hélas ! mais lendemain.
Rêve harmonieux qu'enfantait ma pensée,
C'est donc vrai ! Mes vœux ne peuvent vous arriver;
Et vous aussi, ma mère, il me faut vous quitter !
Toujours ! Jamais ! Ces mots a mon âme glacent
Résonnent constamment, et leur funèbre glas
Sur le chd issant d'un scandaleux éclat.
Adieu ! jamais, adieu ! Tout pour moi tout se clôt,
Et doit se terminer dans un cruel sanglot.

Et quand le jour viendra où froid et immobile
Mon corps sera plongé dans un repos tranquille,
L'Ame mienne sera, dans un lieu plus heureux,
Ne sont pas étonnés, Dieu tout puissant, accueil

Maurice BOUCHE.

A MA MÈRE

Mourir loin du pays, mourir loin d'une mère,
Quand j'avais devant moi ce plus bel avenir,
Mourir, abandonné, dans la terre étrangère,
C'est mourir doublement, c'est doublement souffrir.

Et pourtant j'ai l'avoir d'aller servir la France;
Puisque, un jour, le succès, couronner mes efforts !
Pour revivre au sou, qu'importe la souffrance ?
Rien ne m'arrêtera, rien ne m'arrêtera, rien,
Si, quelque moment, mon âme est défaillante,
Ce souvenir, ma mère, de ce sera vaillant.
Compatissez, mère, je voudrais vivre, je veux
L'Espérance fait vivre ; je vis dans cet espoir.
Et, toujours, alors, ces paroles vigueur de devoirs,
Ces enseignements sévères qui tout rôdir ton front ;
Mais, non mère, je ne veux montrer notre tendresse
Dans ses adieux que quelqu'un vienne nous [illegible]
Et trompant mon silence la mort vient me surprendre [illegible]
Je me consolerai de ce que j'ai souffert.
Mère, vous aimiez mon ami et vous a l'espérance,
Ma compagne qui tout les dit ainsi pas mort dans les fers !

Maurice BOUCHE.

Une lettre au Maire de Lille

M. Bouche-Bohon, Conseiller municipal, nous adresse la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. le Maire de Lille :

Lille, le 9 janvier.

Monsieur le Maire,

La voie de Lille vient d'être souillée par une exécution capitale.

La Société, fondée sur l'égalité, a une trop grande part dans la fondation du crimine pour s'arroger le droit d'appliquer le seul châtiment qui soit irréparable.

Même dans l'hypothèse spiritualiste, les philosophes contestent le droit de punir.

Dans l'hypothèse matérialiste, comme liberté, responsabilité, sanction ne sont plus que des mots, la Société ne peut prétendre qu'à isoler et rendre inoffensif celui qui a tué, puisqu'elle ne le peut considérer que comme un monstre ou un malade.

Je vous prie donc, Monsieur le Maire, de soumettre au Conseil municipal le vœu suivant :

« Le Conseil municipal de Lille exprime le vœu que la peine de mort soit abolie.

« Il invite le Maire, député du Nord à appuyer toute motion présentée à cet effet. et, à défaut d'une autre initiative, à proposer lui même l'abrogation de la loi existante. »

Ce serait là, Monsieur le Maire, un acte de socialisme, sur lequel s'entendraient tous les partis. Aussi suis-je assuré que vous ferez droit à ma demande.

Respectueusement votre

Médéric DUFOUR.
Conseiller municipal.

Chronique Régionale

UNE MORT SUSPECTE

à Rumegies

Le 7 janvier, mourait à Rumegies, le nommé François Dubois, âgé de 87 a. s. rentier, demeurant avec sa mère Adélaïde. âgée de 80 ans.

Comme le corps portait des marques non équivoques de violences, le médecin refusa de délivrer le permis d'inhumer et le parquet de Valenciennes fut prévenu.

E. hier vendredi, à 1 h. 33 de l'après-midi, M. Margerin du Metz, juge suppléant attaché au parquet, M. Gobert, juge d'instruction et son greffier, M. le docteur Catrin, médecin légiste, prenaient le train à la gare de Valenciennes à destination de Saint-Amand et Rumegies.

Sitôt arrivés dans cette commune, les magistrats et le médecin légiste se rendirent chez Dubois et tandis que M. le docteur Catrin procédait à l'examen de la victime du crime, M. le juge d'instruction procédait aux constatations judiciaires et aux interrogatoires d'usine.

Au cours de son interrogatoire, Anne aide Dubois, mais il n'a pas été confondu.

En tous cas, aucun prisonnier impliqué dans cette affaire n'a été conduit à la maison de Valenciennes.

LE PARRICIDE de Clary

Charges accablantes

Nous sommes de ceux qui pensent qu'il vaut mieux acquitter celui coupable que de condamner celui innocent. Mais nous avons donc pas cédé à la pression de l'opinion publique pour désigner le criminel dans le drame de Clary, nous avons recueilli tous les témoignages glanés de loi. Or, ils concordent tous et prouvent la culpabilité de Hernoux.

Céline

Le soir du crime, Céline, la concubine de Louis Hernoux, rentrait du bourg de M. Léon Bourlet, son voisin, aujourd'hui maire.

Il pleut à torrents, dit-elle aux sieurs Bourlet, M. Bourlet lui fait entrer, surpris. Elle paraît bouleversée, cette femme, et semble vouloir plutôt se cacher.

Elle conte que trois hommes ont voulu tuer son Louis, qu'elle a peur.

Peu de temps après, Louis arrive demander sa Céline et s'écrie : « En voilà une affaire; trois hommes qui m'ont assailli, et il monte ses égrugiques. Le chiqui l'engage à se rendre à la gendarmerie. Hernoux hésite. M. Bourlet ajoute : « Du reste, de ce temps là, ils ne se dérangeraient pas dans pas ». Hernoux se décide alors à se rendre à la chasse ou il feint ne vague réel aucun et n'avoir aucune importance.

Le gamin

Il rentre et se couche avec sa Céline et son propre enfant, un gamin qui, d'habitude couche chez le grand'mère.

Le lendemain matin, cet enfant se lève, sort et regarde par la fenêtre de la rue chez sa grand'mère. Il a vu et entendu.

Il va chez l'adjoint et lui dit : « Il faut que vous veniez, on a tué ma grand'mère » ensuite, il fait entendre la nouvelle à son oncle qui se rend à la Mairie pour de l'agression des trois malfaiteurs et ne dit rien de sa mère.

Le maire, accompagné du garde, est vite sur les lieux. Hernoux prétend que les hommes ont fui par la fenêtre et qu'il n'est pas rentré dans la chambre, ce qui fait qu'il ignore le crime.

Cependant la fenêtre est fermée et une chaise placée contre cette fenêtre ne permettent aîn qu'on ne puisse la pousser du dehors.

Qu'a-t-il mis cette chose ?

Il avait plu et le passage de trois hommes eut laissé des traces de boue. On ne peut rien voir, le parquet a été lavé.

Les costumes

Dans la soirée, Hernoux portait un veston bleu, après le crime, il ne porte plus qu'une veste de tricot marron. Où est pris le veston bleu ? on l'ignore. Trois fois du reste dans cette même soirée Hernoux a change de vêtements.

On l'avait vu essayer de fermer les volets puis les fermer. Il a voit a vers, ses allées et venues ; il n'était pas dans son assiette ordinaire, chacun l'observait. Il est vrai de dire que, depuis la veille, il se trouvait sous l'empire de la boisson.

Dans la matinée du lendemain du meurtre, alors qu'Hernoux ignorait celui-ci, on homme qui prétendit que bonne grâce de la veuve, un marchand de bonne mine, se présente et ne peut entrer : il alla compter à la porte du fils, qui dit : tu ne le verras pas aujourd'hui.

Ainsi, Hernoux savait qu'il y eu sortie de chez ses mère trois malfaiteurs et qui ne s'est pas inquiété de savoir ce qu'ils avaient pu faire chez elle ou ce qu'ils avaient pu chez lui. Cette maison lui appartient, ainsi que les meubles qu'y trouvent.

A t-on volé ? A-t-on tué sa mère ? Il ne s'en occupe pas. Il n'explique tout le matin, il dort, se couche, et le lendemain, il ne cherche pas davantage à connaître les résultats de la visite des trois bandits.

Et l'on dit qu'il se défend très bien ! Ce n'est pas notre humble avis.

Une seule chose puide en faveur de Louis Hernoux : sa longue inactivité pendant [illegible]

Mais, les lois de l'atavisme psychique sont fatales. Dans l'Hérédité psychologique, Th. Ribot cite de nombreux exemples de crimes commis sous des influences d'alcoïsme et de violent tout à coup sous l'empire de l'ivresse.

Si l'on tient compte que la mère Hernoux a épousé un marinier de son fils avec le concubine dont il avait un enfant, si l'on envisage que ce fils était menacé d'avoir à sa charge cette mère indigne et de se trouver dans l'obligation de lui fournir une pension alimentaire ; si l'on considère qu'après une noce de 2 jours, excité peut-être par sa maîtresse, par sa pseudo belle-mère Hernoux a commis le crime, on comprendra que cet homme, irresponsable qu'alors, ait pu préméditer un crime et le commettre.

Voulait-il ensuite quitter le pays ?

Il avait vendu sa pâture, ayant certainement un projet que nous ne pouvons deviner.

E. B.

Explosion d'une cartouche de dynamite

A LIÉVIN

Un jeune mineur blessé

Travaillant dans une des fosses de la Compagnie des mines de Liévin, Kaide-mineur Louis Leleng, âge de 16 ans 1/2, trouva dès-lors-t-il, vendredi matin, une cartouche de dynamite tout amorcée.

Il mit en poche et vendredi après-midi dans sa chambre il s'amusa à scier la capsule amorce — tout à coup une explosion se produisit et le malheureux ouvrier fut violemment projeté sur le sol.

A la bruit de la détonation les parents de Leleng monterent et trouvèrent leur enfant les mains et la face ensanglantées. On s'empressa autour du blessé qui fut transporté à l'hôpital de Lens où l'amputation des deux mains, croit-on, sera faite. En outre, le jeune imprudent porte à la face plusieurs blessures.

Dernière Heure

LES TROUBLES DE MARGUERITTE

Montpellier, 9 janvier. — Les débats continuent sans incident important. On entend divers témoins dont la déposition ne fait rien connaître de nouveau.

Dans l'audience de l'après-midi, le témoignage de M. Désiré Guy a produit une vive émotion.

C'est un cultivateur qui raconte comment il a vu son père assassiné sous ses yeux. L'impression et la douleur furent si profondes en lui qu'il ne put reconnaître les coupables.

Après plusieurs autres dépositions, l'audience est levée et renvoyée à demain.

Mines de pétrole en feu

Lenberg, 9 janvier. — Un nouvel incendie, qui a atteint de grandes proportions, a éclaté cet nuit, aux mines de pétrole de Borysaw. Plusieurs maisons ont été détruites. L'incendie a été localisé ce matin.

AU VENEZUELA

L'arbitrage de La Haye accepté par le Président Castro

Paris, 9 janvier. — Le secrétaire d'Etat américain, M. Hay, vient de transmettre aux autres la réponse du Président Castro à leurs dernières notes.

Le chef d'Etat vénézélien accepte l'arbitrage du Tribunal de La Haye et ne fait aucune allusion à sa contre-proposition tendant à ce que le cas échéant, le conflit soit présenté à une République hispano-américaine. Il se répond pas encore directement à la demande des puissances qui ont pris le parti de présenter une lettre à l'arbitrage de leurs réclamations, mais il insiste pour que tout d'abord le blocus soit levé avant de poursuivre les négociations.

Ce n'est pas tout, il demande avant les préliminaires. Bien que les Etats-Unis désirent autant que le Venezuela la cessation du blocus, ils ne croit pas à Washington qu'on puisse obtenir satisfaction à ce sujet, en présentant à l'arbitrage un différent direct en dehors de la Cour de la Haye.

Le président Castro a choisi officiellement M. Bowen, ministre des Etats-Unis à Caracas, pour représenter le Venezuela dans les conférences qui vont se tenir à Washington.

Au département d'Etat on se montre optimiste et on considère la question du Venezuela comme étant en très bonne voie de règlement.

Il y a même des raisons de croire qu'on pourra arriver à un accord sans qu'on ait recours à la Cour de la Haye.

Si quelques points préliminaires peuvent recevoir une solution amiable, il est probable que l'Angleterre et l'Allemagne chiseront leurs ambassadeurs à Washington, comme délégués. La commission sera formée de trois à regler toutes les difficultés à Washington, avant de recourir à la Cour de la Haye.

M. Bowen semble persuadé qu'on pourra arriver à une solution directe.

Le bruit circule à Caracas que le France se déciderait à se joindre aux alliés pour obtenir l'exécution des engagements pris par le Venezuela envers la France et dont plusieurs créanciers sont en souffrance.

On ajoute peu de crédit à ce bruit, mais il n'est pas invraisemblable que la diplomatie française ait à intervenir, pour réserver des droits acquis de nos nationaux, auprès de la conférence de Washington.

ELECTION LÉGISLATIVE

du 11 Janvier 1903

Première circonscription de Béthune

Simple question

Les journaux conservateurs reprochent à M. Delelis les sympathies que sa candidature rencontre dans certains milieux socialistes.

Les bons apôtres voudront peut-être bien nous dire le rôle que le comité du baron Dard a réservé à l'ancien anarchiste Gérard Naeckers, bien connu comme organisateur de grève à Dunkerque, et qui figurait en bonne place parmi les partisans les plus chauds du candidat clérical à la réunion de Laventie, jeudi après midi ?

Les polémiques cléricales

Les journaux du baron Dard se plaignent que les procédés de polémique des organes républicains sont ridicules et maladroits.

C'est une opinion que nous ne voulons pas discuter. Nous sommes cependant très heureux de constater que d'une façon aux procédés de polémique des journaux du noble baron.

Voici quelques échantillons choisis dans le dernier numéro du *Patriote de l'Artois*.

Les amis de M. Delesse y sont traités de « **Ségolènes de bandits** » **Sinistres voyous** » **état-major de pouilleux, assassinats, bande d'Apaches, meute hurlante.** »

M. Boudenoot est un « **échappé de la porcherie scaturiale.** »

M. **Lecouflé, de Lillers, est assimilé à « Les instrumant ses Apaches.** »

Et cela continue durant plusieurs colonnes. *Le Croix du Nord*, même dans ses bons jours, ne saurait prétendre à rivaliser avec les défenseurs du baron Dard.

Cela ne peut provoquer que le dégoût public, et ne profitera qu'à la candidature républicaine de M. Delelis qui n'a pas besoin de tels moyens pour faire recommander aux électeurs.

ROUBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 9 courant, à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Etaient aussi MM. Cordeleyn Fils, adjoint, Tiesset, Desplantes Paul, Etienne Ch., Van Waerebeke, conseillers.

M. Jules Noyelles est élu secrétaire par 33 voix contre 1.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 1902 est adopté.

Le Conseil autorise à traiter de gré à gré pour la livraison du drap pour habiller le personnel de la police ; il autorise et approuve le cahier des charges pour les autres fournitures de la police ; approuve le compte de gestion du receveur intérimaire du Bureau de bienfaisance ; il autorise l'administration à ester en justice dans l'affaire Moral ; il approuve le remboursement de 50 fr. de frais de justice de l'Ecole ; il approuve les avenants des polices d'assurance contre l'incendie, comme il ratifie pour le compte de la Ville, les traités concernant le service des eaux. Le Conseil procède à la réception définitive des travaux de la construction d'un aqueduc, avenue Linné et à ceux de la construction d'un gazo-corps à regout collecteur.

Sont renvoyés aux commissions les questions suivantes : une demande d'augmentation du traitement de M. E. Dumory, professeur d'anglais ; une demande de subsides pour l'exposition canine de Lille et une demande de pension de Mme de M. Dubosq-Lepetit.

Avant d'aborder les rapports des commissions, M. Motte fait un exposé de la situation moyenne de chaque ; il fait montre des conditions ; quelques chiffres inconnus, le soutiennent pour le nouvel hôpital. Il demande de dénommer le nouvel hôpital : « Hôpital Faidherbe. »

M. Motte remercie la presse de son concours précient.

M. Wattremez. — La minorité n'avait pas cru devoir faire de la question, mais puisque M. Motte a fait allusion aux bancs stériles, nous constatons que les riches donnent pour construire un hôpital, mais se refusent à augmenter les salaires.

M. Motte fait remarquer qu'à Roubaix les salaires sont plus élevés que partout ailleurs.

M. Wattremez. — Il est regrettable que cette utile fondation soit incomplète, que les riches veulent n'ouvrir pas mis un sou.

M. Rousseau. — Vous n'inspirez pas confiance.

Une altercation se produit entre MM. Motte, Rousseau, Bailleul et Wattremez.

M. Dubosq constate qu'il y a quelques années M. Tiesset était conseiller, mais il avait voulu faire cette souscription et que l'Administration l'avait refusée.

M. Wattremez. — C'est du bluffage que vous faites.

Après quelques mots plutôt personnels on passe au budget.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Exercice 1903 — Budget primitif

M. A. Rousseau donne lecture d'un rapport [illegible]

Le projet de budget de 1903 établi par l'Administration municipale ne présente qu'un faible excédent de recettes sur les dépenses.

Les commissaires du budget ont trouvé cet excédent exagérés sur deux points principaux : [illegible] des recettes et celles des eaux. Nous avons [illegible] la première seul compétent nous a donné une description. Nous nous bornerons seulement à dire les chiffres à la discussion du budget. Nous pensons notre ferme de faire avant pour résumé de l'année, cette dernière [illegible] et [illegible] les [illegible] nous [illegible]. Nous [illegible] Administration [illegible] pour les [illegible] nécessaires à la nourriture des chevaux.

Le Conseil autorise l'Administration à passer un marché de gré à gré avec M. Gilet, carrossier à Paris, pour la fourniture de voitures nécessaires à la dénomination des rues et au numérotage des maisons.

Bâtiments communaux — Un crédit total de 72.000 fr. [illegible] l'exécution des travaux de réfection des locaux de l'ancien collège pour y transférer l'Institut Turgot, est voté.

Le Conseil approuve les plans, devis et cahiers des charges pour les travaux de voirie et [illegible] les travaux de l'entreprise, s'élevant à 66.500 fr. seront adjugés publiquement en plusieurs lots ; que le transfert du Bureau de bienfaisance et l'installation d'un nouveau matériel, lesquels travaux sont évalués à 5500 fr., feront l'objet d'un marché de gré à gré.

Le Conseil vote un crédit de 33.500 fr. nécessaire à l'exécution des travaux du Palais de Justice : transfert du Conseil des prud'hommes, enlèvement de la façade vers la rue du Grand-Chemin, [illegible] des voitures et des pietons.

Les travaux seront adjugés en plusieurs lots.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

Souscription publique pour la construction du nouvel hôpital.

20 mai de la Mairie :

MM. Polige Armand, entrepreneur, 55, rue de la Gare, 100 — Mailles Francois, tailleur, 100 — Monnet Louis, tailleur, 100 — Personnel de la maison Mailles et Monnet, 102 — M. Pas André, [illegible] — Fédération coopérative [illegible] — Fédération coopérative [illegible] — Daviller Jules, 25, rue Pallart, 10 — E. Thiot Camille, capitaine à la compagnie des pompiers, 134, rue de Lille, 40.00 — M. Schreiber, inventeur, 37, rue du Nouveau-Monde, 25.00.

Total	10.202 00
Souscriptions antérieures	1.306.609 75
Total au 9 janvier 1903	1.319.302 75

Classement de rues. — Par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1902, les rues Lacaze et de Lannoy (section de Lannoy au delà de la rue de Lens), sont classées dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Plan général d'alignements. — Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1902, le plan général d'alignements des rues, boulevards et places de la voirie urbaine complétant, dans la section H, entre les rues de Mouvaux, Alma, Saint-Vincent-de-Paul, Blanchemaille, Chaussée-Carette et le territoire de Tourcoing et dans la section C, entre les rues Lamartine, Victor-Hugo, Beaumarchais et le boulevard de Mulhouse, adopté par le Conseil municipal dans sa délibération en date du 9 mai 1902 est approuvé.

Accidents du travail. — Chez M. G. Browaeys, M. Sorel Henri, âgé de 29 ans, apprêteur, demeurant rue de Alma, a eu les bras écrasés par les rouleaux d'appel.

— Au peignage de l'Union, Mlle Dolcambre Philomène, âgée de 29 ans, peigneuse, demeurant rue Jules Dérégnaucourt, 38, a eu la main pelée entre la brosse et le peigne.

— Chez M. Crépelle Fontaine, M. Ch. Optomer, âgé de 24 ans, employé, demeurant rue de Tourcoing, 62, s'est fait une plaie contuse à l'annulaire gauche.

— Au peignage de l'Union, M. Devos Antoine âgé de 35 ans, manœuvre de peigne, demeurant à Tourcoing, s'est fait une contusion du pied gauche.

Descente du Parquet. — Hier à 2 h. de l'après-midi, le Parquet se rendait sur le Dolvit, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Bourdé, est descendu à Roubaix, pour instruire l'affaire des nombreux vols de coffres-forts, commis par la bande Lemon frères, Duhar, Z nevoort et Cousert, actuellement sous les verrous.

L'honorable magistrat s'est rendu chez MM. Paul Watriet, 36, boulevard de Paris, et Carette, rue de l'Ouest, 49, où les malandrins avaient opéré. M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui attendait le Parquet à la gare, s'est rendu avec lui chez ces deux personnes.

Police des mœurs. — Jeudi soir, l'agent de sûreté Averb ks, a dressé une contravention à la femme Bonhm, rue Neuve Dobrge, âgée de 41 ans, pour racolage de l'on-coing. 106, pour tenue d'une maison de prostitution clandestine.

Savon LUMINOL pour Linge et Laine

Les Prévoyants de l'Avenir, société civile de retraites. — La recette de la 1276 section s'élève à 5532 francs.

Effectif de la section 1412 membres dont 37 nouveaux.

Situation générale de la société au 31 décembre 1902.

Capital individuelle 20 millions 862.671 francs.
Sociétaires 396.052
Sections 1.411.

Assemblée générale obligatoire le dimanche 25 courant, à 10 h. 1/2 du matin, à l'hôtel des Pompiers.

TOURCOING

Solidarité Républicaine, 2e section (Malcense). — Les membres de la section sont avisés qu'un de la *Solidarité Républicaine (Malcense)*, sont prés d'abaisser la réunion de section qui se tiendra aujourd'hui samedi, 10 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. E. Dupuis, cabaretier, angle des rues Aubert et de la Malcense.

Ordre du jour : Cotisations mensuelles — Comité rendre financier — Renouvellement de la commission.

Statistique sanitaire et renseignements démographiques pour le mois de décembre. — Dans le courant de décembre, il y a eu 174 naissances d'enfants vivants dont 163 légitimes et 11 illégitimes. Les décès se sont élevés au chiffre de 147 non compris les mort-nés au nombre de 8, tous légitimes. Il a été célébré 21 mariages et 1 divorce a été prononcé. Nous avons eu 4 morts-nés et 1 nourrice dans la commune.

Les décès se répartissent de la manière suivante : De moins de un an, 60 ; de 1 à 19 ans, 17 ; de 20 à 39 ans, 12 ; de 40 à 59 ans, 16 ; de 60 ans et au-dessus, 39. Total, 114.

Si nous examinons les principales causes de décès, nous constatons que la tuberculose charbonne arrête à fait 8 victimes parmi les enfants de moins de deux ans ; la tuberculose des poumons, 8 ; bronchite chronique, 8 ; bronchite aiguë, 6 ; autres affections spéciales aux nourrissons, 46, soit 28 décès pour maladies de poitrine. La grippe, 4 décès ; maladies organiques du cœur, 12 décès ; la vieillesse a fait 6 victimes ; on a constaté 1 cas de choléra nostras, ce cas est croyons-nous, celui de cet employé de la gare qui fut enlevé de façon si foudroyante. Il y a eu 4 morts violentes, suicide, excès, suicide, neant.

Nécrologie. — M. Louis Bronin, employé du Secrétariat à la Mairie de Tourcoing, vient d'être bien cruellement frappé par la mort de sa jeune femme, née Pauline Lahorte, emportée par une longue maladie qui, hélas ! ne pardonne pas.

Mme Bronin, qui était dans sa 28e année, laisse une fillette de 6 ans 1/2.

Nous adressons à M. Louis Bronin et à toute sa famille l'expression de notre sympathie attristée au milieu du deuil cruel qui les atteint.

Les obsèques de Mme Bronin auront lieu ce matin, à 8 heures, à Notre-Dame-de-Lourdes.

Réunion à 7 heures 3/4 à la maison mortuaire, rue Houchard, 49.

Accidents de travail. — M. Gustave Vandenhoucke, 35 ans, nommé de notre au peignage Albert Maurd et Cie, rue de Guisnes, a été atteint d'un coup droit par un éclat de tôle que coupait un ouvrier spécieux. Plus corbeille de peigne, rue de Guisnes, 1 rue Guisnes.

— Mme Marie Florin, 45 ans, papilionneuse à la filature Jouvenaux et Cie, rue du Midi, a été atteint d'un éclat de verre, conduisant au sous-sol de la filature et s'est fait une entorse tibio-tarsienne. Docteur Vancoufville, quelques jours.

— M. Georges Gorieux, 18 ans, rattacheur à la filature Vanden Berghe-Desurmont, rue Sterbar, a eu le pied droit comprimé entre le chariot et le batoir du son métier. Docteur Defoulon, 10 jours.

— M. Jules Vandenbrouck, 20 ans, garçon charretier chez Albert Sogard, boucher-charcutier, boulevard Gambetta, a été fait prendre le médius droit dans la machine à hacher. Docteur Vann ouville, 8 jours.

— M. Henri Vanvarcbeig, 33 ans, menuisier chez Lahoussoy et Dupuit, entrepreneur, rue des Carliers, s'est porté un coup de maillet sur l'index gauche. Docteur Vienne, 6 jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : Haricots 1600 ; Marée 1215 k ; Moules 300 k. ; Fromage 140 k. ; pommes 150 k. ; Choux-fleurs 60 ; Endives 150.

Tir aux pigeons — Un grand tir aux pigeons au vise, offert aux amateurs par l'Association des Chasseurs de Tourcoing, aura lieu le dimanche 11 janvier, à heures du soir, à l'estaminet de la « Pomme d'Or, 50, rue de Bruxelles, tenu par M. A. Cotoire, 11 y sera de nombreux prix consistant en volailles et gibier.

MOUVAUX

Accident du travail. — Un garçon brasseur au service de M. Varnaux Bourgois, brasseur à Mouvaux, M. J.-A. Capelle, âgé de 17 ans, demeurant à Bondues, se trouvait dans la matinée du jeudi dans la cour du brasseur, lorsque, dans un engrenage en mettant une cuve.

MARCQ-EN-BARŒUL

Jeudi soir, un conducteur des tramways d'expreur, M. Bouzaq, a trouvé dans la voiture un portemonnaie renfermant une somme d'environ 59 fr.

L'employé s'est empressé de remettre en trouvailles au dépôt des objets trouvés et quelques instants plus tard la propriétaire, Mme Stiembler, de Marcq-en-Barœul, est venue la réclamer.

LANNOY

LEERS

La fraude des allumettes. — Dans la soirée de mercredi, vers 8 h. 1/2, un gendarme des douanes Henri Cron et Isidore Lassalle, étant de service à la Croisade isolée 5, territoire de Leers, à 1.600 mètres de l'étranger, cet agent